

La fin de la gloire



Stohl prend deux ans et quatre mois

L'acteur-présentateur, András Stohl, a été condamné à deux ans et quatre mois de prison ferme, trois ans d'interdiction de fonction publique et cinq ans de suspension du permis de conduire pour avoir provoqué un accident de la circulation sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool.

Né en 1967, dans une petite ville près de Dunakeszi, cet acteur de théâtre vedette en Hongrie, récipiendaire du prix Jászai Mari en 2000 est tout d'abord connu pour ses interprétations de personnages prestigieux tel le Tartuffe de Molière, le Platonov de Tchekhov, le Figaro de Beaumarchais, le Jules César de Shakespeare, le Danton de Büchner et bien d'autres encore. Au total, il comptabilise 67 rôles de théâtre, mais aussi des rôles importants dans des long-métrages et a été la voix hongroise de nombreux acteurs étrangers. Il est depuis 2003 membre du Théâtre national au sein duquel il est un des acteurs de premier plan. Par ailleurs, il fut également le présentateur de l'émission de télé-réalité Való Világ.

L'homme de 44 ans n'en est pas à son premier scandale. En juillet 2002, l'intéressé - sans doute alcoolisé selon la police, bien que cela n'ait pas été prouvé - avait engagé un virage de manière brusque. Bilan : trois tonnes, voiture épave, 112 000 forints d'amende et suspension du permis de conduire pour une durée d'un an et neuf mois. Le 31 mars 2011, il a été condamné à deux ans et demi de prison ferme, trois ans d'interdiction d'occuper une fonction dans le secteur public - en

l'occurrence au Théâtre national ou sur une chaîne de télévision publique - et une longue suspension du permis de conduire (cinq ans). Ce jugement fait suite a des faits survenus en mai 2010, sur une route entre Budapest et sa ville natale, Fot. Au retour d'une soirée à Budapest, Andràs Stohl a percuté frontalement deux voitures sur la voie de gauche. L'un des conducteurs a été grièvement blessé, l'autre légèrement. L'enquête a révélé que M. Stohl était ivre et sous l'emprise de stupéfiants. L'homme a d'ailleurs reconnu la prise de cocaïne et d'alcool, et a expliqué que celle-ci était à l'origine de l'accident ayant causé deux victimes. Il a néanmoins sollicité la clémence de la cour en demandant un sursis. Immédiatement après la décision de la cour, M. Stohl a annoncé qu'il ferait appel.

Yann Caspar

- 1 vue

Catégorie

Agenda Culturel